

Justificatif de Parution

N° d'annonce: VOM-454177900-0-2

Vosges Matin représenté par son président, Christophe MAHIEU, Nous soussignés, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne: 31/03/2025, 22/04/2025

Support de parution : Vosges Matin Département de parution : Vosges

PREFECTURE DES VOSGES

Direction du pilotage et de l'animation ministérielle Bureau de l'environnement

Par arrêté préfectoral n° 20/2025/ENV du 25 mars 2025, Il sera procédé à une participation du public par voie électronique du 22 avril 2025 à 9H00 au 6 mai 2025 inclus à 17H00, portant sur le renouvellement, d'une durée de 10 ans, de l'arrêté préfectoral n° 2650/2014 du 17 novembre 2014 autorisant l'exploitation de la carrière pour quinze ans ainsi qu'une installation de traitement mobile des matériaux sur le territoire de la commune de CHAVELOT, lieudit «le Pré Droué » au bénéfice de la société SAGRAM sise 14 rue de la prairie 88190 GOLBEY.

territoire de la commune de CHAVELOT, lieudit «le Pré Droué » au bénéfice de la société SAGRAM sies I4 rue de la praire 88190 GOLBEY.

Le dossier de demande de renouvellement de cette autorisation environnementale sera consultable, le temps de la participation du public par voie électronique, sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante: https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-https://www.vosges.gouv.fr/politiques-publiques/Enquetes-https://www.vosges.gouv.fr/politiques-publiques/Enquetes-soumises-a-autorisation

Le même dossier, sur support papier, sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur demande faite par courriel ou par téléphone en précisant l'objet : "PPUE société SAGRAM » à la Préfecture des Vosges place Foch, 88000 EPINAL, bureau de l'environnement, pref-environnementeVosges.gouv.fr ou 0329698871 et conformément aux dispositions prévues par l'article D 123-46-2 du code de l'environnement vosges.gouv.fr ou 0329698871 et conformément aux dispositions prévues par l'article D 123-46-2 du code de l'environnement vosges.gouv.fr ou 0329698871 et conformément aux dispositions prévues par l'article D 123-46-2 du code de l'environnement vosges.gouv.fr ou 0329698871 et conformément aux dispositions prévues par l'article D 123-46-2 du code de l'environnement vosges.gouv.fr ou 0329698871 et conformément aux dispositions ou propositions par courier dectoronique une synthèse des observations ou propositions par courier dectoronique une synthèse des observations et des propositions sera rédigée.

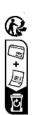
La préfete se prononcera ensuite sur la présente demande de renouvellement de l'autorisation environnementale.

La synthèse de la participation du public par voie électronique et la décision de la préfete sur la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale.

454177900

Lien de l'annonce :

https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Vosges/GOLBEY/Vosges-Matin/EXPLOITATION-CARRIERE-CHAVELOT-SGSR.html



Christophe Mahieu

Président de Vosges Matin

VOSGES MATIN SA LA LIBERTÉ DE L'EST quai des Bons Enfants 88000 ÉPINAL